



ABROGATION DE LA LOI TRAVAIL



Le premier semestre 2016 a été marqué par une large mobilisation de la population contre la Loi Travail. Malgré cela, le gouvernement a adopté au cours de l'été cette loi rétrograde, de façon anti-démocratique, à coup de 49-3 ! Ses décrets d'application devraient d'ailleurs être publiés d'ici la fin de l'année.

Pour la CGT, on ne peut en rester là et courber l'échine. Il n'est donc pas question de baisser les bras ; bien au contraire, il nous faut exiger l'abrogation de cette loi.

Continuons et amplifions la mobilisation !

Malgré des changements à la marge, l'essentiel des dangers de cette loi patronale demeure. La définition du temps de travail est notamment renvoyée à l'entreprise (rémunération des heures supplémentaires, forfaits jours...).

Avec la Loi Travail, nos chers Patrons pourront généraliser le chantage à l'emploi et les licenciements seront facilités.



**Contre les effets néfastes de ce texte antisocial et
Pour son abrogation,**

**La CGT JCDecaux et Cyclocity appelle l'ensemble des salariés
du groupe Decaux à se mettre en grève le jeudi 15 septembre
et à participer aux manifestations partout en France**